

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00086 Numéro SIREN : 434 494 894 Nom ou dénomination : PROFICOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 9436

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Dijon
le 30 AOUT 2023 sous le n° B 9136

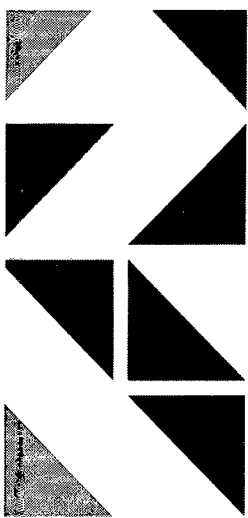
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	16 450		16 450	0,40	16 450	0,73
Constructions	148 050	79 834	68 216	1,65	75 841	3,36
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	55 049	16 945	38 104	0,92	3 000	0,13
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	629 560		629 560	15,20	1 703 559	75,54
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	849 109	96 779	752 330	18,17	1 798 850	79,77
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	109 366		109 366	2,64	113 900	5,05
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	4 442		4 442	0,11		
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 054		15 054	0,36	453	0,02
Autres	30 000		30 000	0,72	118 863	5,27
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	198 800		198 800	4,80	198 800	8,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 028 863		3 028 863	73,15	23 394	1,04
Charges constatées d'avance	1 676		1 676	0,04	770	0,03
TOTAL (II)	3 388 202		3 388 202	81,83	456 180	20,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 237 311	96 779	4 140 532	100,00	2 255 030	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 182 240)	182 240	4,40	182 240	8,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	516 685	12,48	516 685	22,91
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	18 224	0,44	18 224	0,81
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 109 428	26,79	1 395 888	61,90
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 031 816	49,07	-136 460	-6,04
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 858 393	93,19	1 976 577	87,65
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	35 222	0,85	55 662	2,47
. Découverts, concours bancaires	271	0,01		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	790	0,02	600	0,03
. Associés	70 116	1,69	146 841	6,51
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 221	0,58	44 664	1,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 831	0,09		
. Organismes sociaux	6 982	0,17	6 189	0,27
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 643	0,43	1 107	0,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 879	1,06	19 806	0,88
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	168	0,00	480	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 000	0,04
Autres dettes	79 017	1,91	2 103	0,09
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	282 139	6,61	278 452	12,35
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 140 532	100,00	2 255 030	100,00

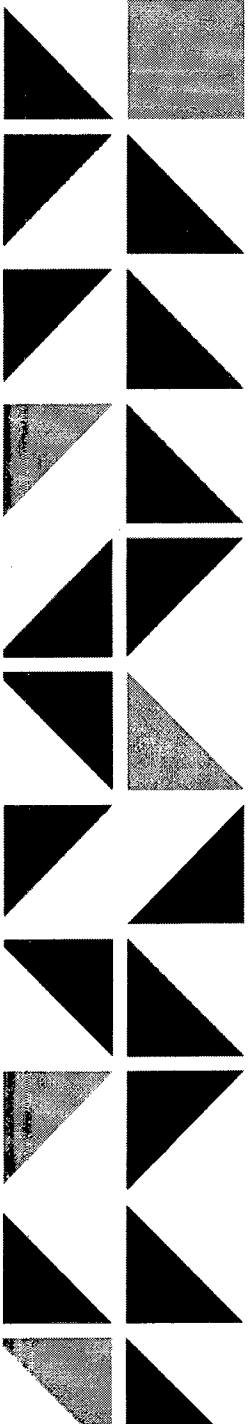
COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	291 790		291 790	100,00	284 322	100,00	7 468		2,63	
Chiffres d'Affaires Nets	291 790		291 790	100,00	284 322	100,00	7 468		2,63	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 813	2,33	8 208	2,89	-1 395		-16,99	
Autres produits			6	0,00	5	0,00	1		20,00	
Total des produits d'exploitation (I)			298 608	102,34	292 535	102,89	6 073		2,08	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			211 545	72,50	40 806	14,35	170 739		418,42	
Impôts, taxes et versements assimilés			36 275	12,43	29 283	10,30	6 992		23,88	
Salaires et traitements			184 401	63,20	182 411	64,16	1 990		1,09	
Charges sociales			98 978	33,92	120 644	42,43	-21 666		-17,95	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 069	5,16	7 625	2,68	7 444		97,63	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			8	0,00	6	0,00	2		33,33	
Total des charges d'exploitation (II)			546 276	187,22	380 775	133,92	165 501		43,46	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-247 667	-84,87	-88 240	-31,03	-159 427		-180,66	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			1 328 000	455,12	135 700	47,73	1 192 300		878,63	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			5 365	1,84			5 365		N/S	
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges			200 000	68,54			200 000		N/S	
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			1 533 365	525,50	135 700	47,73	1 397 665		N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions					200 000	70,34	-200 000		-100,00	
Intérêts et charges assimilées			437	0,15	747	0,26	-310		-41,49	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			437	0,15	200 747	70,61	-200 310		-99,77	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 532 927	525,35	-65 047	-22,87	1 597 974		N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 285 260	440,47	-153 287	-53,90	1 438 547		838,47	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion										
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 085 700	714,79			2 085 700		N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (VII)			2 085 700	714,79			2 085 700		N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 200	0,41			1 200		N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 273 999	436,62			1 273 999		N/S	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										

PROFICOM SARL

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 275 199		1 275 199	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	810 501		810 501	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	63 945	-16 827	80 772	480,01
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 917 673	428 235	3 489 438	814,84
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 885 857	564 695	1 321 162	233,96
RÉSULTAT NET	2 031 816	-136 460	2 168 276	N/S
	<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE
T. 03 80 63 03 00 | contact@agcweb.net | www.agcweb.net

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 140 532,08 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 031 815,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été préparés conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 08 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 849 109

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	177 000	42 549		219 549
Immobilisations financières	1 903 559		1 273 999	629 560
TOTAL	2 080 559	42 549	1 273 999	849 109

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 96 779

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	81 709	15 069		96 779
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	200 000		200 000	
TOTAL	281 709	15 069	200 000	96 779

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Terrain - appart rue v hugo	16 450	0	16 450	Non amortiss.
Appart 7 rue victor hugo-dijon	148 050	79 834	68 216	de 5 à 50 ans
Materiel de transport	38 000	7 424	30 576	3 ans
Mobilier appart v hugo	10 049	9 521	528	de 4 à 5 ans
Oeuvre d'art	7 000	0	7 000	Non amortiss.
TOTAL	219 549	96 779	122 770	

3.2 - Etat des créances = 160 539

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	160 539	160 539	
TOTAL	160 539	160 539	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 15 123

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 758
Autres créances	
Disponibilités	5 365
TOTAL	15 123

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 676

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 182 240

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1139	160,00	182 240
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1139	160,00	182 240

4.2 - Etat des dettes = 282 139

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	35 492	16 750	18 742	
Dettes financières diverses	70 906	70 906		
Fournisseurs	24 221	24 221		
Dettes fiscales & sociales	72 503	72 503		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	79 017	79 017		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	282 139	263 397	18 742	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 311

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	271
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	217
Autres dettes	824
TOTAL	1 311

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 291 790

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	282 942	96,97 %
Produits des activités annexes	8 848	3,03 %
TOTAL	291 790	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0

6.3 - Autres informations complémentaires

FIN DE L'INTÉGRATION FISCALE

- La société PROFICOM constituait avec les sociétés SODIFALUX, LOCAPRO, PROMETAL et PUBLIGRAPH DEC'OR un groupe d'intégration fiscale.
- Suite à la cession des titres de participation de ces sociétés par PROFICOM en 2022, il a été mis fin au groupe d'intégration fiscale.
- La cessation du groupe a pris effet au 1er janvier 2022.

CLAUDE DE GARANTIE ACTIF PASSIF SUITE A CESSIION DE PARTICIPATIONS EN 2022 :

- Objet des garanties :

La société PROFICOM, le garant, s'engage à désintéresser l'acquéreur de tout préjudice subi par lui ou les sociétés du fait :

* de la survenance de tout passif nouveau non comptabilisé ou supplémentaire excédant celui figurant dans les comptes de référence, dès lors que ce passif aurait une cause ou origine imputable à des faits antérieurs à la date des comptes de référence quelle qu'en soit la cause,

* de la constatation de toute surestimation des actifs des sociétés, tels qu'ils sont comptabilisés dans les comptes de référence, dès lors que cette surestimation aurait une cause ou origine imputable à des faits antérieurs à la date des comptes de référence,

* d'une inexactitude ou d'une omission dans une ou plusieurs des déclaration faites à l'article 8 du protocole de cession, sous la double condition que cette inexactitude ou omission :

- trouve son origine dans un ou des faits ou circonstances antérieurs à la date de réalisation, et
- ne puisse faire l'objet d'une indemnisation intégrale au titre d'un préjudice visé aux points ci-dessus.

* en raison de la non-exécution des engagements prévus à l'article 7 du protocole de cession.

- Franchise globale de 10 000 euros

- Plafond global de 650 000 euros.

- Fin de l'engagement : 31/12/2025

- Garantie de paiement des sommes dues au titre des garanties données :

Cautionnement solidaire délivré par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023.

Cet engagement vaudra jusqu'à un montant maximum de trois cent mille euros jusqu'au 31 décembre 2023, puis pour un montant de 200 000 euros pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et enfin ramené à 100 000 euros pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 15 123

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	9 758
Clients fact. a etablr(418100000)	9 758
Disponibilités :	5 365
Banques produits a recevoir(518700000)	5 365
TOTAL	15 123

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 676

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees avance(486000000)	1 676
TOTAL	1 676

8.3 - Charges à payer = 1 311

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	271
Banques interets courus(518600000)	271
Dettes fiscales et sociales :	217
Org sociaux charges a payer(438600000)	127
Etat autres ch. a payer(448600000)	90
Autres dettes :	824
Clients avoirs a etablr(419800000)	824
TOTAL	1 311

PROFICOM
Société à responsabilité limitée au capital de 182 240 euros
Siège social : 28 rue de la Redoute
21850 ST A POLLINAIRE
434 494 894 RCS DIJON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 031 815,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 031 815,54 euros

Distribué en partie à titre de **DIVIDENDES** 150 000,00 euros
Soit environ 131,69 euros par titre.

Le solde 1 881 815,54 euros

Affecté en totalité au compte « **AUTRES RESERVES** » qui s'élève ainsi à 2 989 493,86 euros.

Par ailleurs, l'assemblée décide de procéder à un **prélèvement sur le compte « RESERVE SPECIALE » de 1 750,00 euros pour l'affecter en totalité au compte « AUTRES RESERVES »** dont le solde est ainsi porté à 2 991 243,86 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Seuls les associés personnes physiques domiciliés en France ont droit à cet abattement.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.



L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non éligibles à la réfaction
31.12.2019	150 000 € (soit environ 131,69 €/part)	150 000 €	-
31.12.2020	65 000 € (soit environ 57,07 €/part)	65 000 €	-
AGO 22.12.2021	85 000 € (soit environ 74,63 €/part) par prélèvement sur les réserves	85 000 €	-
AGO 01.10.2022	150 000 € (soit environ 131,69 €/part) par prélèvement sur les réserves	150 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance